Province de Québec District d'Arthabaska MRC de l'Érable Ville de Princeville

Séance ajournée du conseil tenue ce **21 août 2017 à 19 h30** à laquelle prennent part :

Monsieur Danis Beauvillier Me Serge Bizier Monsieur Laurier Chagnon Monsieur Fernand Ruel Monsieur Claude Côté

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Monsieur Mario Juaire, directeur général, Madame Louise Bergeron, Trésorière et Me Olivier Milot, greffier, sont également présents.

17-08-324 Reprise de la séance ordinaire du 14 août 2017

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de reprendre la séance ordinaire du 14 août 2017.

ADOPTÉE

17-08-325 Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance en y ajoutant les points suivants :

- 12.6 Changement de cocontractant pour le surfaçage du terrain de tennis
- 13.7 Invitation déjeuner de la table de concertation des personnes ainées de l'érable

ADOPTÉE

17-08-326 <u>Ratification des chèques et des dépôts salaires</u>

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

Chèques:

- En date du 11-07-2017 au 20-08-2017
- nos M 1540 à M 1558 et A 42389 à 42429

260 947,32 \$

- dépôts salaires des périodes 2017-27 à 2017-31

ADOPTÉE

17-08-327 **Approbation des comptes**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Chèques:

En date du 21-08-2017 : nos A 42430 à A 42597

269 289,13\$

ADOPTÉE

17-08-328 Adoption des transferts budgétaires pour la période du 2017-01 au 2017-06

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de prendre acte du dépôt de la liste des transferts budgétaires pour la période 2017-01 au 2017-06 soumise par la trésorière en date du 18 août 2017 et d'entériner son contenu.

ADOPTÉE

17-08-329 <u>Programmation révisée pour le programme de taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018</u>

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire:

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, Il est unanimement résolu :

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain

ADOPTÉE

17-08-330 <u>Dépôt de l'état des revenus et dépenses de l'Opération Bougeotte</u> 2017 et autorisation de paiement

ATTENDU le dépôt de l'état des revenus et dépenses pour la gestion du bar lors de l'Opération Bougeotte 2017;

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'autoriser la trésorière à verser le surplus d'activité de 996,37 \$ au CPE La Petite Bande.

ADOPTÉE

Autorisation et retenue spéciale sur le contrat de l'entrepreneur et coût excédentaire d'ingénierie pour le terrain de balle-molle no2 – AO16-LA-04 - remise

Excédant de services professionnels pour L'aménagement du terrain de balle-molle no2 – AO16-LA-04 - remise

17-08-331 <u>Mise à niveau de l'éclairage de certains locaux de l'Aréna Paul-de-la-Sablonnière</u>

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'autoriser la mise à niveau de certains locaux de l'Aréna Paul-de-la-Sablonnière de la manière suivante :

<u>Équipement</u>: Rexel Canada Électrique Inc., faisant affaire sous le nom de Nedco Inc., pour la somme de 6 977,04 \$, plus les taxes applicables. Le tout financé pour une première tranche de 3 580 \$ à même le fonds de roulement, remboursable en deux versements annuels égaux, et le reste à même la subvention octroyée dans le cadre du *Programme d'infrastructure communautaire Canada 150* ainsi que par les activités financières de l'année en cours;

<u>Installation</u>: Électricité Denis Pellerin Inc., pour la somme de 4 325 \$, plus les taxes applicables. Le tout financé pour une première tranche de 2 200 \$ à même le fonds de roulement, remboursable en deux versements annuels égaux, et le reste à même la subvention octroyée dans le cadre du *Programme d'infrastructure communautaire Canada 150* ainsi que par les activités financières de l'année en cours;

ADOPTÉE

17-08-332 <u>Travaux complémentaires à l'éclairage d'une portion du Parc</u> Linéaire des Bois-Francs – AO17-HV-01.

Résolution modifiée

Par la résolution 17-12-476 Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de ratifier et d'autoriser la réalisation en régie interne des bases des lampadaires, incluant les matériaux nécessaires et la comptabilisation des heures travaillées ainsi que les bénéfices marginaux se rapportant à ces travaux:

Que cette dépense soit financée à même l'aide financière octroyée à la Ville de Princeville par le Fonds de développement des territoires – Volet Pacte rural de la MRC de l'Érable dans une proportion de 80% et à même une affectation du surplus accumulé pour le 20% restant.

ADOPTÉE

17-08-333 <u>Travaux complémentaires à la construction d'un parc de jeux sur la rue Grégoire- AO17-LA-05</u>

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu :

De ratifier les dépenses déjà encourues :

Fournisseur	objet pr	rix (excl.taxes)
Les Clôtures Victo Inc,	clôtures	5 995,00 \$
Groupe Richer	tourbe	878,48 \$
Les Mousses de l'Estrie Inc.	Paillis	8 810,00 \$
Jean-Claude Lizotte Inc.	pelle et chargeus	se 1 665,00 \$
Jean-Claude Lizotte Inc.	Terre	990,00 \$
Go-Élan Inc.	coûts excédentai	ires 700,00 \$

D'autoriser les dépenses à venir :

Fournisseur	objet	prix (excl.taxes)
J.U. Houle Ltée.	membrane géotextile	435,75 \$
Ciments Taschereau	béton	301,00 \$

Et de financer le tout à même la réserve de développement domiciliaire de la nouvelle Ville de Princeville.

ADOPTÉE

17-08-334 Changement de cocontractant pour le surfaçage du terrain de tennis

ATTENDU la résolution 17-04-170 accordant le contrat de resurfaçage de trois terrains de tennis à Tennis MAPA Inc.;

ATTENDU la lettre datée du 18 août 2017 de Tennis MAPA Inc. dans laquelle le cocontractant admet ne pouvoir accomplir les travaux en temps utile pour diverses raisons;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'accorder le contrat de resurfaçage de trois terrains de tennis à Terrassement Jopat Inc. au coût de 9,64 \$ le m² (pour un total estimé à 18 700 \$), plus les taxes applicables.

Que cette dépense soit financée à même le Règlement no 2015-275 décrétant une dépense et un emprunt de 390 000 \$ pour différents aménagements du Parc Multisports et l'excédent à même le fonds des activités financière de l'année en cours.

ADOPTÉE

17-08-335 <u>Invitation – déjeuner de la table de concertation des personnes ainées de l'Érable</u>

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'envoyer deux personnes représenter la Ville au déjeuner-théâtre organisé par la Table de concertation des personnes ainées de l'Érable le 6 octobre 2017 et de faire un don de 50 \$ à ladite table de concertation.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

17-08-336 Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 19 h 45.

ADOPTÉE	
Me Olivier Milot, greffier	Gilles Fortier, maire